

# **Laïcité : Emmanuel Macron appelle à « défendre » la loi de 1905 pour « préserver notre liberté »**

Le président de la République a rappelé « que personne ne peut imposer à l'autre une façon de croire en sa religion parce qu'il estimerait que sa foi serait supérieure à la loi ».

Par Le Parisien avec AFP Le 9 décembre 2025 à 10h36



Emmanuel Macron a pris la parole pour les 120 ans de la loi de 1905, qui acte la séparation entre l'Église et l'État. (Illustration) AFP/Sarah Meyssonnier

Le président de la République s'exprime publiquement à l'occasion des 120 ans de la loi de 1905, qui acte la séparation entre l'Église et

l'État. Emmanuel Macron appelle ce mardi à la « défendre » pour « préserver notre liberté à chacun et donc la liberté de tous ».

« Il nous faut défendre la laïcité, la loi de 1905 et l'école de la nation pour rester libres de nos choix dans la cité comme en notre for intérieur », explique le chef de l'État dans une allocution diffusée [sur plusieurs réseaux sociaux](#).

Il y rend un hommage appuyé à [Samuel Paty](#) et [Dominique Bernard](#), enseignants assassinés, « victimes de l'obscurantisme du terrorisme islamiste qui tente de nous faire plier en vain depuis quelques années ». « Ils doivent demeurer des exemples éclairant notre chemin, guidant notre conduite dans et par la laïcité », a-t-il insisté.

Le chef de l'État rappelle que, grâce à cette loi, rédigée notamment par Jean Jaurès et Aristide Briand, deux figures politiques socialistes, « la République nous garantit la liberté de penser, d'exprimer ce que nous voulons, la liberté de croire comme celle de ne pas croire, la liberté de prier, de philosopher, de dogmatiser, la liberté de l'esprit, la liberté de rire, la liberté de caricaturer ».

« Cette loi dit aussi que la foi n'est pas au-dessus de la loi, que personne ne peut imposer à l'autre une façon de croire en sa religion parce qu'il estimerait que sa foi serait supérieure à la loi », insiste-t-il. « Cette loi est l'accomplissement de la Révolution française. Elle a accouché de la laïcité comme fille naturelle de la République. »

## **L'école comme « voie de l'émancipation »**

Emmanuel Macron met en avant le rôle pivot de l'école publique, gratuite, « indissociable de la laïcité ». « Elle offre à chaque enfant la transmission du savoir, un savoir positif, libre de toute assignation religieuse, culturelle ou identitaire, et le plus sûr moyen d'être libre et d'apprendre », assure-t-il.

VidéoOuverture du procès Samuel Paty: « Il n'y a rien d'anodin à s'en prendre à la laïcité »

Il rend « hommage à ces générations d'institutrices, d'instituteurs, de professeurs qui, depuis 150 ans, fidèles à l'esprit laïque de Jules Ferry, d'Aristide Briand, de Jean Jaurès, de Ferdinand Buisson, ont guidé les consciences des jeunes successives sur les voies de l'émancipation ».

Promulguée le 9 décembre, la loi de séparation des Églises et de l'État est le texte fondateur du principe de laïcité. Elle prévoit que « la République assure la liberté de conscience » et « garantit le libre exercice des cultes » dans le respect de l'ordre public. Mais « elle ne reconnaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte ».